

## **Appel à candidatures 2025-2026 pour des mobilités individuelles d'apprenants dans le cadre de l'accréditation académique Erasmus+ de l'enseignement et de la formation professionnels**

---

**Instruction du 05/12/2024 relative à l'appel à candidatures pour réaliser des mobilités individuelles d'apprenants dans le cadre de l'accréditation académique Erasmus+ de l'enseignement et de la formation professionnels**

**Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération  
DAREIC**

**Affaire suivie par : Magali LUCAIN  
Tél : 06 30 46 41 90  
Mél : magali.lucain@ac-creteil.fr**

---

*Texte adressé à Mesdames et Messieurs les chefs des établissements de l'enseignement et de la formation professionnels publics*

*S/C de Mesdames les directrices académiques des services de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne*

---

Cet appel à candidatures s'adresse aux établissements publics de l'enseignement et de la formation professionnels souhaitant organiser des périodes de formation en milieu professionnel dans un des pays membres du programme Erasmus + durant l'année scolaire 2025-2026.

---

*Annexe :*

- Formulaire de candidature

---

L'académie a obtenu une accréditation Erasmus+ Enseignement et Formation Professionnels. Cette accréditation lui permet de solliciter chaque année jusqu'en 2027 des financements européens pour l'organisation de mobilités.

Cet appel à candidatures concerne des mobilités individuelles d'apprenants à réaliser pendant l'année scolaire 2025-2026. Ces mobilités prendront la forme de périodes de formation en milieu professionnel dans un des pays participant au programme Erasmus+<sup>1</sup>.

Cet appel à candidatures s'adresse à tous les établissements de l'enseignement et de la formation professionnels publics qui n'ont pas ou pas encore obtenu une accréditation Erasmus+. La commission académique de sélection sera particulièrement attentive aux projets impliquant des participants avec moins d'opportunités au sens du Programme Erasmus+ (cf. formulaire de candidature en annexe) et aux projets concernant des établissements scolaires avec un indice de position sociale faible.

Cet appel à candidatures ne concerne pas les apprenants au niveau de l'enseignement supérieur qui peuvent effectuer une mobilité uniquement dans le cadre de la Charte Erasmus de l'enseignement

---

<sup>1</sup> Les pays concernés sont les pays membres de l'Union européenne, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine du Nord, la Norvège, la Serbie et la Turquie.

supérieur (ECHE). Il ne concerne pas les mobilités scolaires individuelles européennes organisées par les lycées d'enseignement général et technologique.

J'invite les personnels intéressés par cet appel à candidatures à assister au webinaire organisé par la DAREIC le **lundi 16 décembre à 17h00** pour accompagner la rédaction des projets. Voici le lien de connexion : <https://ac-creteil-dafor.webex.com/meet/webinaire.dareic>

Le formulaire complété par ordinateur et portant le nom *AACPFMP\_Nométablissement* devra être envoyé au format pdf à [ce.dareic@ac-creteil.fr](mailto:ce.dareic@ac-creteil.fr) **au plus tard le mercredi 15 janvier 2024**.

**Pour la rectrice et par délégation,  
La secrétaire générale adjointe en charge des politiques éducatives**

**Signée  
Francette Dalle Mese**